

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 17 décembre 2018 à 19h00. La mairesse Francine Asselin-Bélisle et les conseillers (es), Jean-Pierre Allard, Mireille Decelles, Michel Chouinard et Pierre Gravel sont présents.

La présentation du budget 2019 est faite par le directeur général. Suite à cette présentation, la mairesse Francine Asselin-Bélisle ouvre, pour l'assemblée, une période de questions portant sur le budget. À la suite de cette période de questions, le conseil est prêt à procéder.

2018-12-09  
Ordre du  
jour

### 1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du budget 2019
- 3) Avis de motion – Adoption du Règlement 2019-01 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux
- 4) Adoption du projet de Règlement 2019-01 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux
- 5) Levée de la séance

Adoptée

2018-12-10

### 2. BUDGET 2019

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de l'article 954 du Code municipal le conseil doit adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

REVENUS	2018	2019
Taxes foncières	629 621,00 \$	646 300,00 \$
Taxes spéciales – Barrage Lac-Allard	9 210,00 \$	18 350,00 \$
Services ordures	85 000,00 \$	84 000,00 \$
Revenus source locale	35 456,00 \$	33 456,00 \$
Transferts:		
→ Taxes lots gouvernement	35 270,00 \$	35 270,00 \$
→ Compensation collecte sélective	17 000,00 \$	15 270,00 \$
→ Réseau routier (chemin d'hiver)	118 400,00 \$	162 649,00 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>929 957,00 \$</b>	<b>995 295,00 \$</b>
DÉPENSES	2018	2019
<b>Administration générale</b>		
Conseil municipal	55 897,00 \$	67 300,00 \$
Gestion financière	239 648,00 \$	240 880,00 \$
Évaluation de la MRC	27 310,00 \$	28 130,00 \$
Élection	- \$	
Quote-part MRC - cour municipale	350,00 \$	400,00 \$
<b>TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>323 205,00 \$</b>	<b>336 710,00 \$</b>
<b>Sécurité publique</b>		
Service de police	65 000,00 \$	70 293,00 \$
Protection incendie	65 152,00 \$	73 157,00 \$
Gestion barrage	6 000,00 \$	13 000,00 \$
<b>TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>136 152,00 \$</b>	<b>156 450,00 \$</b>
<b>Transport routier</b>		
Voirie municipale	162 600,00 \$	153 300,00 \$
Entretien neige	90 000,00 \$	90 500,00 \$
Éclairage des rues	12 000,00 \$	12 000,00 \$
Transport collectif	325,00 \$	2 400,00 \$
<b>TOTAL TRANSPORT ROUTIER</b>	<b>264 925,00 \$</b>	<b>258 200,00 \$</b>
<b>Hygiène du milieu</b>		
Contrat de cueillette	38 300,00 \$	55 210,00 \$
Enfouissement	31 000,00 \$	34 200,00 \$
Autres	6 415,00 \$	7 945,00 \$
<b>TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>75 715,00 \$</b>	<b>97 355,00 \$</b>
<b>Aménagement &amp; Urbaniste</b>		
Quote-part MRC	8 347,00 \$	9 205,00 \$
Développement	11 766,00 \$	11 015,00 \$
Tourisme	600,00 \$	1 000,00 \$
<b>TOTAL AMÉNAGEMENT ET URBANISTE</b>	<b>20 713,00 \$</b>	<b>21 220,00 \$</b>

DÉPENSES		2018	2019
<b>Loisirs &amp; Culture</b>			
Parc linéaire		335,00 \$	335,00 \$
Édifice St-Hugues		13 360,00 \$	15 375,00 \$
Patinoire et salle		16 190,00 \$	17 040,00 \$
Plage et terrain de jeu		14 495,00 \$	14 430,00 \$
Organisme local - Supralocaux		17 120,00 \$	18 000,00 \$
Bibliothèque		15 385,00 \$	16 920,00 \$
Autres cultures		3 152,00 \$	1 160,00 \$
<b>TOTAL LOISIRS ET CULTURE</b>		<b>80 037,00 \$</b>	<b>83 260,00 \$</b>
<b>Frais de financement</b>			
Intérêt dette à long terme		5 500,00 \$	11 000,00 \$
Intérêt / marge de crédit		1 000,00 \$	2 100,00 \$
Frais de banque		3 500,00 \$	4 000,00 \$
<b>TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT</b>		<b>10 000,00 \$</b>	<b>17 100,00 \$</b>
<b>Immobilisations infrastructure</b>			
Remb. Capital - Infrastructures		4 210,00 \$	10 000,00 \$
Infrastructure chemins		15 000,00 \$	15 000,00 \$
<b>TOTAL IMMO INFRASTRUCTURES</b>		<b>19 210,00 \$</b>	<b>25 000,00 \$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>929 957,00 \$</b>	<b>995 295,00 \$</b>

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard, appuyé par le conseiller Pierre Gravel et résolu à l'unanimité de déposer les prévisions budgétaires détaillées pour l'année 2019, d'adopter les prévisions budgétaires de 2019 en regard des revenus pour un montant de 995 295\$ et des prévisions budgétaires de 2019 en regard des dépenses et affectations pour un montant de 995 295\$.

Adoptée

2018-12-11

**3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

Le conseiller Michel Chouinard dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement portant le numéro 2019-01 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux.

Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

Adoptée

2018-12-12

**4. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

Dépôt du projet de règlement 2019-01

**CONSIDÉRANT QU'** une copie du projet de règlement 2019-01 a été remise aux conseillers et que des copies sont disponibles, pour consultation, au début de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt du projet de règlement 2019-01 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux.

Adoptée

2018-12-13

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles  
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 19h30

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse